

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22111

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/02/2025

Objet : LEO LAGRANGE LOT 7B

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 20/02/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122.pdf

Annexes :

1 - AVENANT 5.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250220-22111-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/02/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0040

Objet : Avenant n°5 au marché n° 22.111 ayant pour objet la Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange - Lot 7b revêtements de sol souple



DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R21942-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 29 janvier 2025 ;

Considérant que le marché n° 22.111 ayant pour objet le Lot 7b revêtements de sol souple dans le cadre de Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange a été notifié à la société SARL TITECA le 8 novembre 2022 pour un montant de 533 042,11 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour la bonne réalisation de la réhabilitation du complexe sportif pour un montant de 3 363,11 € HT ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15% du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°5 au marché n°22.111 avec la société SARL TITECA pour un montant de 3 363,11 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

20 FEV. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :